

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 02 Mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le Mardi 02 Mai 2017 à 18H30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS)

Date de la convocation :

24 avril 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	12	11

Présents : Mme CORDEVANT, M. COUTEAU, M. BEAUDON, M. BODA, M. CHENU, M. ENGRAND, M. GAGE, M. LEFEVRE, M. PAUWS, M. RAVERDY, M. TORDEUX.

Absents excusés : M. BUREAU, Mme HUGE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE

Point d'avancement de la mise en place des transports scolaires pour la rentrée scolaire 2017-2018	Rapport
	N°10

Comme cela a déjà été évoqué lors des précédents Comités Syndicaux, le S.I.T.U.S en raison de la loi NOTRe devra exercer en direct sa compétence « transport scolaire » à compter de la rentrée scolaire 2017-2018.

Le S.I.T.U.S prépare donc depuis plusieurs mois la mise en place des « transports scolaires » dans son ressort territorial.

Il a finalisé la création de son réseau de transport scolaire à partir des effectifs par commune, 2016-2017, transmis par le Département de l'Aisne. Les lignes existantes du Département n'ont pas été reprises en état pour permettre d'optimiser le nombre de véhicules à utiliser par le ou les exploitants.

Au final ce sont 27 autocars d'une capacité minimum de 52 places qui seront utilisés, à l'exception du mercredi midi où 27 autocars seront nécessaires en raison des horaires des établissements scolaires qui nécessitent l'utilisation de véhicules supplémentaires.

Au total ce sont 53 lignes scolaires qui ont été créées pour desservir 170 points d'arrêt, afin de transporter, selon les données du Département, 1 852 élèves scolarisés de la maternelle au Baccalauréat.

L'appel d'offres pour la réalisation de ces lignes a été lancé.

Parallèlement, le S.I.T.U.S a fait le nécessaire pour faire l'acquisition du dispositif « 2Play » édité par Ubi Transports (délibération n°8 du 02 février 2017) via la Centrale d'Achat des Transports Publics. Le montant de cette acquisition est pour l'année 2017 de 101 358,68 € H.T dont 88 808,94 € H.T en Investissement et 12 549,74 € H.T en fonctionnement (le montant initial estimé était de 120 000 € H.T). Les années suivantes le S.I.T.U.S devra supporter un coût de fonctionnement de 37 649,20 € par an.

Pour permettre le fonctionnement de « 2Play » la topologie du réseau de transport scolaire a été réalisée : constitution d'une base de données avec un référencement par code unique de chaque point d'arrêt et codification de chaque ligne composée de courses. La géolocalisation des points d'arrêt a également été effectuée précisément et associée au code unique créé dans le cadre de la topologie du réseau.

Ces données ont été transmises à Ubi Transport pour que cette société crée l'interface et pour qu'elle configure le « Cloud » sécurisé du S.I.T.U.S, afin de rendre fonctionnel « 2play ».

Le S.I.T.U.S a aussi apporté 3 aménagements sur les lignes TàD n°1, 4 et 10 qui sont les suivants :

- Les enfants de Chaudun n'étant plus transportés sur la ligne TàD N°1, à compter de septembre 2017, les horaires ont été rétablis comme auparavant notamment pour mieux desservir le Relais,
- Les élèves de l'école de Juvigny allant être transportés sur la ligne 4 TàD à compter de septembre 2017, les horaires de cette ligne ont été quelque peu aménagés en fonction des horaires de l'école et une course a été ajoutée au départ de Marquigny à 11h42,
- A la demande du Maire de Clamecy, un arrêt sera ajouté en septembre 2017 afin de mieux desservir la commune. Cette implantation engendre un léger surplus kilométrique sur la ligne N°10.
- Ces modifications n'entraînent pas de modification au contrat TàD signé avec la RTA.

Le S.I.T.U.S a également conçu le logo des transports scolaires dit « SCOL'Tus », le graphisme de la carte de transport scolaire et le graphisme du valideur (document joint en annexe).

Le S.I.T.U.S a également rencontré M. le Trésorier pour convenir de la manière de faire concernant la délivrance des cartes de transport et la facturation aux communes si elles décident de prendre à leur charge totalement ou partiellement le coût de la carte de transport.

Aussi, il a été convenu que les cartes de transport scolaire vierges seront stockées à la Trésorerie à la valeur zéro et que celles-ci seront retirées par le S.I.T.U.S au gré de ses besoins. Une fois imprimées par le S.I.T.U.S, ces cartes auront une valeur et seront numérotées.

Par ailleurs, pour éviter de passer avec chaque commune une convention pour permettre la délivrance de titres de transport sans encaissement immédiat, l'acte constitutif de la régie syndicale de recettes a été modifié après avoir obtenu l'avis conforme du comptable public assignataire.

Enfin, le Président du S.I.T.U.S rencontre actuellement dans le cadre de réunions organisées à la boutique bus, les 44 communes concernées par les transports scolaires pour leur exposer les grands principes du règlement des transports scolaires du S.I.T.U.S et prendre en compte les éventuelles observations qui pourraient être émises.

Le Comité Syndical est invité à prendre acte de l'état d'avancement de la mise en place des transports scolaires pour la rentrée scolaire 2017-2018.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Les membres du Comité prennent acte de l'état d'avancement de la mise en place des transports scolaires pour la rentrée scolaire 2017-2018.

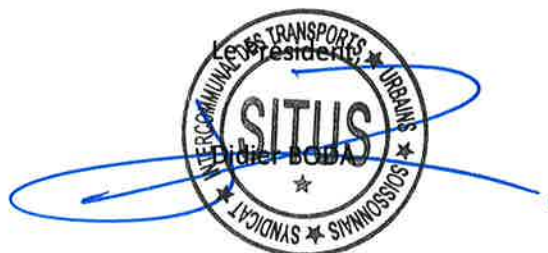
Et ont signé au registre les membres présents

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

- 4 MAI 2017

Affiché, le 04 Mai 2017

Pour extrait conforme,



Annexe à la Délibération n°9

Logo SCOL'TUS



Graphisme du Valideur



Graphisme du recto de la carte de transport



Exemple du verso de la carte de transport remplie